



Photographie d'ensemble des élus de la communauté de communes avant de se séparer et de se retrouver le 15 septembre pour la rentrée.

C'est le service technique de la CCAS qui a en charge le ramassage et le transfert des ordures ménagères. Les chiffres sont aussi révélateurs avec 4 315 tonnes collectées pour un coût global y compris le traitement par le Sifefage de 878 102€. Toujours dans le but de restreindre le tonnage, des opérations en faveur du compostage sont en cours sur trois ans, depuis 2009. À cet effet, 500 composteurs l'an sont proposés aux particuliers par Arve et Salève moyennant une participation de 15€.

En ce qui concerne les entreprises soumises à la redevance spéciale, les délégués ont accepté de reconduire le tarif de l'année précédente soit 201€ la tonne.

Et l'on reparle du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (Fisac) par l'apport d'une convention partenariale dont l'objet principal est la mise en place d'une opération collective de modernisation en milieu rural grâce à un programme d'actions qui nécessite un renforcement du cœur du territoire. Il

doit exercer son rayonnement par maintes actions de communications. Ces actions sont portées par l'Association dont la présidente est Catherine Bouille.

La vaste zone artisanale et industrielle de sept hectares située dans la plaine des Rocailles, dont le chantier est confié à la SED de Haute-Savoie est en travaux depuis le mois de novembre 2009. Il est présentement en voie d'achèvement. En effet, le bout du tunnel est prévu pour novembre prochain. Noël Jacquemoud pré-

cise le souci mais aussi la volonté de la communauté Arve et Salève de posséder un volet environnemental développé qui doit comporter des espaces boisés classés. Le bassin de rétention des eaux pluviales de 3 000 m² qui longe la route bénéficie également d'aménagements paysagers. Du côté des entreprises, on ne se bouscule pas, mais la politique de la CCAS, c'est de spécialiser la zone d'activité par la venue d'entreprises de qualités.

Le conseil communautaire est informé par les services de l'État qu'il doit exprimer un avis sur le Plan d'exposition aux bruits (PEB) de l'aérodrome d'Annemasse. Le conseil municipal d'Arthaz a déjà émis un avis favorable contre les nuisances sonores d'avions, dont les pilotes ne respectent pas les couloirs aériens et nuisent au bien être de la population. Le conseil communautaire s'unit au conseil municipal d'Arthaz et donne un avis favorable à ce que l'aérodrome d'Annemasse soit plus vigilant sur le respect par les pilotes des couloirs de vols. Il demande l'instauration de contrôle de police sur les normes sonores des aéronefs et l'obligation pour les avions les plus bruyants d'installer des silencieux sur leur moteur.

ANDRÉ GIRARD